

Commune de FLERS 61100	Date 17.04.2023	Arrêté SG-23.184	Nature 1.1	Date de mise en ligne sur le site internet : 17 AVRIL 2023
REGISTRE DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC				

ARRETE

OBJET	CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE DESIGNATION DU JURY DE CONCOURS
--------------	---

AR/PCD/JS/EA

Le Maire,

Vu l'article L 2122-21-6° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2125-1 et R.2162-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Flers n° Ville de Flers n°2023-433 du 6 mars 2023 relative à la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la mairie,

Considérant qu'il appartient au Maire, Président du jury de concours de désigner les membres additionnels appelés à participer aux travaux du jury de concours pour la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la Mairie de Flers,

ARRETE

Article 1 – Sont désignés, avec voix délibérative, comme membres titulaires dans le jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la Mairie :

- *En qualité de personnalité justifiant de la qualification professionnelle exigée des candidats au concours :*
 - Monsieur Benoît FLIN, architecte associé de l'agence AAT – 170 route de Pierrefitte – 14130 SAINT-HYMER
 - Madame Pauline JEANNE, architecte associée de l'agence Faire le Mur, rue des Ateliers – 14460 COLOMBELLES
 - Monsieur David L'HORSET, architecte associé de l'agence Poliform – 42 rue Ecuylère – 14000 CAEN
 - Monsieur Romain TRAVERT, architecte associé de l'agence Romain Travert, - 12B - 14 avenue de Paris – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
 - Madame Marie LEGUILLON, architecte associée de l'agence Atelier Marie Leguillon – 107 allée François Mitterrand – 76100 ROUEN
 - Monsieur Emmanuel BOISBOURDAIN, architecte associé de l'agence AAT – 170 route de Pierrefitte – 14130 SAINT-HYMER
 - Monsieur Thierry BIGOT, économiste de l'agence GB2A – 7 place Gardin – 14000 CAEN

- *En qualité de membres justifiant d'un intérêt particulier pour participer au jury de concours :*
- Monsieur Lori HELLOCO, en qualité de 1er Maire-Adjoint délégué aux finances et aux marchés publics
 - Madame Gaëlle PIOLINE en qualité de 2ème Maire-Adjoint déléguée au développement de la vie citoyenne et de la communication et au personnel
 - Monsieur Michel DUMAINE en qualité de 1er Vice-Président de Flers Agglo délégué à l'urbanisme de programmation et à la politique de l'habitat
 - Madame Marion LEVOYER en qualité de directrice du cabinet d'Yves GOASDOUE, Maire de Flers et Président de Flers Agglo
 - Monsieur Christophe ALLIGNE en qualité de DGS des services mutualisés de la ville de Flers et de Flers Agglo
 - Madame Elisabeth MASSON en qualité de membre du conseil citoyen de Flers
 - Madame Hélène BERNARD en qualité de membre du conseil citoyen de Flers
 - Monsieur Daniel LESIEUR en qualité de membre du conseil citoyen de Flers
- *-Les membres de la Commission d'Appel d'Offres désignés par délibération du Conseil Municipal n°2020-57 du 29 juin 2020 sont membres de droit du jury*

Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Maire de Flers. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à FLERS, le 17 avril 2023

Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20230417-SG-23-184-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Publication : 17/04/2023